

Conseil municipal. Christine Ligeour démissionne

Conseil municipal extraordinaire, vendredi, à la mairie pour déterminer avant tout l'avis des élus sur les projets des Scot et Sage. Après l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 21 mai dernier, le maire, Yves André, est revenu sur les réunions publiques organisées pour informer les nouveaux conseillers mais également l'ensemble des Bannalécois sur les sujets de projets de Schéma de cohérence territoriale du pays de Quimperlé (Scot) et Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin Ellé, Isole, Laïta. Il n'a pas caché sa déception sur le trop peu de participants, commentaires approuvés par Marcel Jambou qui a dressé les faiblesses et forces du Scot, résumant que « les documents sont toujours consultables sur le site internet de la Cocopaq ».

« Erreur de casting »

Avant le vote, Christine Ligeour, élue en seconde place sur la liste de l'opposition Bannalec demain, a demandé la parole : « Mon



Est-ce seulement le Scot, l'origine de la démission de Christine Ligeour du conseil municipal. En tout cas, cela aura été le détonateur. Vendredi, lors du délibéré sur le sujet, l'élue de l'opposition, favorable au projet et en désaccord avec son groupe a repris sa liberté après treize ans et trois mois.

groupe ayant décidé d'émettre un avis défavorable pour le Scot, alors qu'ayant suivi le projet, je suis pour, je me sens dans l'illégalité, comme une dissidente. C'est pourquoi, en désaccord avec Bannalec demain, j'ai décidé de

démissionner ». Et de poursuivre avant de quitter la salle : « Je suis une erreur dans le casting de ce groupe. Je n'aurai pas dû reprendre, après deux mandats, soit treize ans et trois mois, je retrouve ma liberté ». Surprise

dans l'assistance, jusque dans le camp de l'opposition. Dès lors, pour Bannalec Demain, Catherine Faveries a listé les raisons d'opposition au projet : « Des incohérences sont stipulées. Si on ne les signale pas demain, le Scot fera jurisprudence et ne pourra plus être modifié dans ses grandes lignes ». Et l'élue de l'opposition de souligner : « On parle de préserver patrimoine et nature et on met des parcs éoliens et on enfouit des décharges... ».

Le maire conclut : « Un travail énorme a été réalisé par élus, partenaires institutionnels et acteurs du territoire avec des réunions où les avis pouvaient être exposés ». Avec 24 voix pour et trois contre, l'avis favorable de la municipalité est validé. Le projet du Sage a quant à lui été adopté à l'unanimité... Les délégués de la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Cocopaq ont été désignés unanimement. Daniel Sellin en sera le titulaire et Yves André le suppléant.

(À suivre)